

Refer to [page 4](#) for the English version of the *Referral Program Terms and Conditions*.

1. INTRODUCTION

Les présentes Modalités constituent une entente juridique entre vous (comme défini ci-dessous) et la **Banque Laurentienne du Canada** (« **Banque Laurentienne** ») qui s'applique lorsque vous recommandez à quelqu'un de présenter une demande de Carte de crédit Visa* Banque Laurentienne admissible.

Il est important que vous lisiez et compreniez les présentes Modalités (comme définies ci-dessous) car vous allez indiquer que vous les acceptez lorsque vous recommandez à quelqu'un de présenter une demande de Carte de crédit Visa* Banque Laurentienne du Canada admissible.

2. DÉFINITIONS

Les termes suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes Modalités relativement au Programme de référencement, se définissent comme suit :

« **Ami ou membre de votre famille** » désigne des personnes connues avec lesquelles vous avez des Liens familiaux ou des Liens personnels, notamment des communications volontaires, directes et bidirectionnelles, et qui ont confirmé qu'elles souhaitent recevoir la communication. À chaque référencement que vous faites, vous déclarez et garantisiez à la Banque Laurentienne que la personne concernée par ce référencement est un Ami ou membre de votre famille et que le référencement est conforme aux présentes Modalités.

« **Carte** » désigne toute carte de crédit Visa* Banque Laurentienne émise au nom du Titulaire de carte principal, toute carte supplémentaire émise à leur demande au nom d'un Utilisateur autorisé, ainsi que toute carte de renouvellement ou de remplacement liée au Compte, y compris la version numérique de cette carte fournie par la Banque Laurentienne.

« **Compte** » désigne le compte de carte de crédit Visa* Banque Laurentienne ouvert au nom du Titulaire de carte principal.

« **Entente** » désigne l'entente régissant l'utilisation des cartes Visa* Banque Laurentienne, telle que mise à jour, modifiée ou remplacée de temps à autre.

« **En règle** » désigne le Titulaire de carte principal et tous les Utilisateurs autorisés, le cas échéant, étant conformes à l'Entente.

« **Liens familiaux** » désigne le lien entre la personne qui envoie le message et la personne à qui le message est envoyé si elles sont unies par les liens de mariage ou d'union de fait ou de filiation et ont eu entre elles des communications volontaires, directes et bidirectionnelles.

« **Liens personnels** » désigne la relation entre la personne qui envoie le message et la personne à qui le message est envoyé si elles ont eu entre elles des communications volontaires, directes et bidirectionnelles permettant raisonnablement de conclure à l'existence de tels liens, compte tenu des facteurs pertinents, notamment, le partage d'intérêts, d'expériences, d'opinions et d'informations, comme en témoignent leurs communications et la fréquence de celles-ci, le temps écoulé depuis la dernière communication et le fait que les parties se sont rencontrées ou non en personne.

« **Modalités** » désigne les Modalités relativement au programme de référencement, telles que mises à jour, modifiées ou remplacées de temps à autre.

« **Programme** » désigne le programme de référencement de la Banque Laurentienne régi par les présentes Modalités.

« **Référencement réussi avec succès** » désigne un référencement qui répond aux conditions suivantes :

- Une demande en ligne ou en succursale est soumise par la personne que vous avez recommandée, au moyen d'un lien ou d'un code de référencement que vous avez fourni, et la Banque Laurentienne reçoit la demande;
- La personne que vous avez recommandée est un Ami ou membre de votre famille;
- La personne que vous avez recommandée ne détient pas actuellement de Compte de Carte de crédit Visa* Banque Laurentienne (en tant que Titulaire de carte principal) et n'a pas précédemment fermé un Compte de Carte de crédit Visa* Banque Laurentienne au cours des 365 derniers jours; et;
- La Banque Laurentienne approuve la demande et la personne que vous avez recommandée active la Carte.

« **Titulaire de carte** », « **vous** », « **votre** » ou « **leur** » désigne le Titulaire de carte principal et tout Utilisateur autorisé, le cas échéant.

« **Titulaire de carte principal** » désigne la personne qui demande à ouvrir un Compte et à recevoir une Carte.

« **Utilisateur autorisé** » désigne une personne ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence, qui a été ajoutée au Compte par la Banque Laurentienne, avec l'autorisation et à la demande du Titulaire de carte principal.

3. PORTÉE

Le Programme est offert à tous les Titulaires de carte d'une Carte Visa* Remises Banque Laurentienne, d'une Carte Visa* Ma Récompense Banque Laurentienne, d'une Carte Visa à Taux Réduit Banque Laurentienne ou d'une Carte Visa Infinite* Banque Laurentienne s'ils rencontrent les conditions énoncées aux présentes Modalités.

4. PRIME DE RÉFÉRENCIEMENT

Si vous rencontrez les conditions énoncées aux présentes Modalités, vous pouvez recommander à un Ami ou membre de votre famille d'appliquer pour une Carte de crédit Visa* Banque Laurentienne admissible et obtenir une prime de référencement pour chaque Référencement réussi avec succès.

Le Titulaire de carte principal peut obtenir une prime de référencement de 20 \$ en points ou en remise en argent (selon le programme de récompenses qui s'applique à sa Carte) pour chaque Référencement réussi avec succès effectué par un Titulaire de carte.

Pour chaque cinq (5) référencements d'Amis ou membres de votre famille effectué par un Titulaire de carte principal ou par un Utilisateur autorisé et qui résulte en un Référencement réussis avec succès, le Titulaire de carte principal du Compte recevra une prime de référencement supplémentaire de 20 \$ en points ou en remise en argent (selon le programme de récompenses qui s'applique à sa Carte).

Par exemple :

- Si le Titulaire de carte principal a fait sept (7) référencements, que les deux (2) premiers ne sont pas de Référencements réussis avec succès, tandis que les cinq (5) derniers l'ont été, le Titulaire de carte principal recevra 20 \$ pour le référencement 3, 4, 5 et 6 et 40 \$ pour le référencement 7.
- Si le Titulaire de carte principal a fait trois (3) Référencements réussis avec succès et qu'un Utilisateur autorisé du Compte a fait deux (2) Référencements réussis avec succès, aucune prime de référencement ne sera versée.

Cette offre s'applique même si les Référencements réussis avec succès sont effectués pour différentes Cartes de crédit Visa* Banque Laurentienne, même si un programme de récompenses différent s'applique à la Carte. En outre, il n'y a aucune limite au nombre de personnes que vous pouvez recommander.

Les Amis ou membres de votre famille que vous avez recommandés (et pour lesquels le référencement a résulté en un Référencement réussi avec succès) et qui prennent les mesures suivantes sont admissibles à une prime de référencement de 10 \$ en points ou en remise en argent (selon le programme de récompenses qui s'applique à la carte pour laquelle ils ont fait une demande et qui a été acceptée) :

- i. Ils ou elles demandent une Carte de crédit Visa* Banque Laurentienne admissible en utilisant un code de référencement valide;
- ii. Ils ou elles satisfont aux conditions énoncées au paragraphe 5 ci-dessous;
- iii. Leur demande donne lieu à un Référencement réussi avec succès.

La prime de référencement (et, dans certains cas, une prime de référencement supplémentaire) sera versée au Titulaire de carte principal du Compte pour chaque Référencement réussi avec succès, comme il est indiqué ci-dessus. Pour recevoir la prime de référencement, le Compte du Titulaire de carte principal doit être ouvert et En règle au moment de l'émission de la prime de référencement. La prime de référencement sera remise dans un délai de deux (2) à trois (3) cycles de relevés.

5. CONDITIONS

Chaque Ami ou membre de votre famille que vous recommandez doit remplir les conditions ci-après :

- i. Ils ou elles répondent à la définition d'Ami ou membre de votre famille;
- ii. Ils ou elles sont des résidents autorisés d'une province canadienne;
- iii. Ils ou elles ont l'âge de la majorité dans leur province de résidence.

Si l'Ami ou membre de votre famille que vous avez recommandé a déjà reçu un référencement pour la Carte de crédit Visa* Banque Laurentienne demandée ou a déjà demandé ou demande la Carte de crédit Visa* en dehors de ce Programme, le Titulaire de carte principal ne sera pas admissible à une prime de référencement dans le cadre du présent Programme.

Toutes les Cartes de crédit Visa* Banque Laurentienne sont assujetties aux modalités applicables. De plus, l'offre de carte de crédit faite à vos référencements est assujettie aux modalités énoncées dans l'offre.

Vous recevrez une notification lorsqu'une prime de référencement sera émise pour un ou plusieurs référencements réussis avec succès, selon les modalités de l'offre.

6. CONSENTEMENT À LA COLLECTE, L'UTILISATION ET LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels sont assujetties à cette clause, ainsi qu'à l'Entente de confidentialité de la Banque Laurentienne du Canada. Veuillez lire cette clause attentivement et consulter l'Entente de confidentialité et les pratiques en matière de vie privée de la Banque Laurentienne du Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels. Ces pratiques sont présentées plus en détail dans la Déclaration de confidentialité de la Banque Laurentienne et dans le dépliant « Questions de discrétion ». L'Entente de confidentialité, la Déclaration de confidentialité et le dépliant sont offerts en ligne à l'adresse www.banquelaurentienne.ca/fr/securite.html.

En fournissant à la Banque Laurentienne le nom et l'adresse courriel de la personne à qui vous demandez à la Banque Laurentienne de communiquer votre code de référencement, vous convenez que la Banque Laurentienne peut collecter, utiliser et divulguer votre nom à cette personne à cette fin.

En fournissant à la Banque Laurentienne le nom et l'adresse courriel de la personne à qui vous demandez à la Banque Laurentienne de communiquer votre code de référencement, vous confirmez en outre et déclarez que vous avez obtenu le consentement de cette personne pour divulguer son nom et son adresse courriel à la Banque Laurentienne et à nos fournisseurs de services aux fins de l'envoi de votre code de référencement à cette personne.

7. INTERRUPTION ET SUSPENSION DU PROGRAMME

Le présent Programme peut être prolongé, modifié, annulé ou retiré en tout temps sans préavis. De plus, la Banque Laurentienne peut, à sa seule discrétion et sans préavis, interrompre ou suspendre l'offre (en tout ou en partie), disqualifier, limiter ou révoquer votre participation à ce Programme en tout temps, y compris si elle constate ou croit que vous manipulez les modalités du présent Programme ou ne vous y conformez pas.

8. MODIFICATIONS

Sous réserve des exigences juridiques et réglementaires, la Banque Laurentienne peut modifier les présentes Modalités ou y mettre fin en tout temps, sans préavis, en affichant les modifications à l'adresse : <https://www.banquelaurentienne.ca/programme-de-referencement>.

Chaque fois que vous partagerez votre code de référencement ou que la Banque Laurentienne le partagera en votre nom après la date d'entrée en vigueur du changement, cela signifie que vous aurez consenti au changement.

9. CONSENTEMENT AUX MODALITÉS ET DÉCLARATIONS

Chaque fois que vous communiquez votre code de référencement ou que la Banque Laurentienne le communique en votre nom, cela signifie que vous reconnaissez avoir reçu, lu et compris les Modalités susmentionnées, et que vous acceptez les présentes Modalités et acceptez de vous y conformer.

En acceptant les présentes Modalités, vous acceptez ce qui suit :

- Chaque fois que vous faites un référencement, vous déclarez et gardez à la Banque Laurentienne que la personne auprès de qui vous faites le référencement est un Ami ou membre de votre famille et que le référencement est conforme aux présentes Modalités (y incluant, sans limitation, le fait que vous ayez atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence).
- Si vous avez fourni à la Banque Laurentienne le nom et l'adresse courriel de la personne à qui vous demandez à la Banque Laurentienne de communiquer votre code de référencement, vous confirmez et déclarez que vous avez obtenu le consentement de cette personne pour divulguer son nom et son adresse courriel à la Banque Laurentienne et à nos fournisseurs de services aux fins de l'envoi de votre code de référencement à cette personne.

*Marque de commerce de Visa Int. utilisée sous licence

1. INTRODUCTION

These terms and conditions are a legal agreement between You (as defined below) and **Laurentian Bank of Canada** (“**Laurentian Bank**”) that apply when You refer someone to apply for an eligible Laurentian Bank Visa* credit Card.

It is important that You read and understand these Terms and Conditions (as defined below) because You will indicate Your acceptance of these Terms and Conditions when You refer someone to apply for an eligible Laurentian Bank of Canada Visa* credit Card.

2. DEFINITIONS

The following terms, when used in these Referral Program Terms and Conditions shall be defined as follows:

"Account" refers to the Laurentian Bank Visa* credit Card account opened in the name of the Primary Cardholder.

"Authorized User" refers to a person that has reached the age of majority in their Province of residence that Laurentian Bank has added to the Account with the authorization and at the request of the Primary Cardholder.

"Card" refers to any Laurentian Bank Visa* credit card issued in the Primary Cardholder's name, any additional card issued at his or her request in the Authorized User's name, as well as any renewal or replacement cards linked to the Account, and includes the digital version of such card provided by Laurentian Bank.

"Cardholder", "You" or "Your" or "Vous" refers to refers to the Primary Cardholder and any Authorized User(s), as applicable.

"Cardholder Agreement" refers to the Agreement Governing the Use of the Laurentian Bank Visa* Cards, as updated, modified or replaced from time to time.

"Family Relationship" refers to the relationship between an individual who sends a message and the individual to whom the message is sent if those individuals are related to one another through a marriage, common-law partnership or any legal parent-child relationship and those individuals have had direct, voluntary, two-way communication.

"Friend or Family Member" refers to known persons that You either have a Family Relationship or Personal Relationship with which includes direct, voluntary, two-way communications and who have confirmed that they want to receive the communication. Each time You make a referral You represent and warrant to Laurentian Bank that the person You are making the referral to is a Friend or Family Member and that the referral complies with these Terms and Conditions.

"Good Standing" refers to the Primary Cardholder and all Authorized Users on the account, if applicable, being in compliance with the Cardholder Agreement.

"Personal Relationship" refers to the relationship between an individual who sends a message and the individual to whom the message is sent, if those individuals have had direct, voluntary, two-way communications and it would be reasonable to conclude that they have a personal relationship, taking into consideration any relevant factors such as the sharing of interests, experiences, opinions and information evidenced in the communications, the frequency of communication, the length of time since the parties communicated or whether the parties have met in person.

"Primary Cardholder" refers to the individual who applies to open an Account and receive a Card.

"Program" refers to the Laurentian Bank Referral Program governed by these Terms and Conditions.

"Successful Referral" refers to a referral that meets the following conditions:

- a. an online or in Branch application is submitted by the individual that You referred, through a link provided or using a referral code that You provide, and Laurentian Bank receives the application;
- b. the person You referred is a Friend or Family Member;
- c. the person You referred does not currently have a Laurentian Bank Visa* credit Card Account (as Primary Cardholder) and did not previously close a Laurentian Bank Visa* credit Card Account in the last 365 days; and
- d. Laurentian Bank approves the application and the person You referred activates the Card.

"Terms and Conditions" or **"Modalités"** refers to the terms and conditions as outlined herein, as may be updated, modified, enhanced or replaced from time to time.

3. SCOPE

The Program is available to all existing Laurentian Bank Cardholders of a Laurentian Bank Visa* Cashback Card, a Laurentian Bank Visa* Reduced Rate Card, a Laurentian Bank Visa* Reward Me Card or a Laurentian Bank Visa Infinite* Card if they meet the conditions set out in these Terms and Conditions.

4. REFERRAL BONUS

If You meet the conditions set out in these Terms and Conditions, You may refer a Friend or Family Member to apply for an eligible Laurentian Bank Visa* credit Card and earn a referral bonus for every Successful Referral.

The Primary Cardholder can earn a \$20 referral bonus in points or cashback (depending on the rewards program which applies to his or her Card) for each Successful Referral made by a Cardholder.

For every 5 eligible Friend or Family Member each Primary Cardholder or Authorized User refers and that results in a Successful Referral, the Primary Cardholder on the Account will receive an additional \$20 referral bonus in points or cashback (depending on the rewards program which applies to his or her Card).

For example:

- If the Primary Cardholder has made seven (7) referrals, but the first two (2) were not Successful Referrals but the last five (5) were, the Primary Cardholder would earn \$20 for referral 3, 4, 5 and 6 and \$40 for referral 7.
- If the Primary Cardholder has made three (3) Successful Referrals and an Authorized User on the Account has made two (2) Successful Referrals, no referral bonus will be earned.

This offer applies even if the Successful Referrals are made for different Laurentian Bank Visa* credit Cards, even if there is a different rewards program which applies to the Card, and there is no limit to the number of people You can refer.

Eligible Friend or Family Member that we referred by You (and that resulted in a Successful Referral) and that complete the following actions are eligible to earn a \$10 referral bonus in points or cashback (depending on the rewards program which applies to the card they have successfully applied for):

- i. They apply for an eligible Laurentian Bank Visa* credit Card using a valid referral code;
- ii. They meet the conditions set out in Section 5 below; and
- iii. Their application results in a Successful Referral.

The referral bonus (and in some cases a additional referral bonus) will be provided to the Primary Cardholder on the Account for each Successful Referral as set out above. To receive the referral bonus, the Account of the Primary Cardholder must be open and in Good Standing at the time the referral bonus is issued. The referral bonus will be awarded within two (2) to three (3) statement cycles.

5. CONDITIONS

Each friend or family member You refer must meet the following conditions:

- i. they meet the definition of Friend or Family Member;
- ii. they must be a legal resident of a Canadian province; and
- iii. they must be the age of majority in their province of residence.

If the Friend or Family Member that You refer has already received a referral for the Laurentian Bank Visa* credit Card he or she is applying for or previously applied or applies for the Visa* credit Card outside this Program, the Primary Cardholder will not be eligible for a referral bonus as part of this Program.

All Visa* Laurentian Bank credit Cards are subject to the applicable product terms and conditions. In addition, the credit card offer made to Your referrals is subject to the terms set out in the offer.

You will be notified when a referral bonus is issued for a Successful Referral or Successful Referrals depending on the terms of the offer.

6. CONSENT TO COLLECTION, USE AND DISCLOSURE OF PERSONAL INFORMATION

The collection, use and disclosure of personal information is governed by this Section, and the Laurentian Bank of Canada Privacy Agreement. Please read this Section carefully and refer to the Laurentian Bank of Canada Privacy Agreement, and privacy practices for further information about the collection, use and disclosure of personal information. These practices are further detailed in the Privacy Statement of Laurentian Bank and in the brochure called "Questions of Privacy". The Privacy Agreement, Privacy Statement and brochure are available online at www.banquelaurentienne.ca/en/security.html.

By providing Laurentian Bank with the name and email address of the person You require Laurentian Bank to share Your referral code with, You agree that Laurentian Bank may collect, use and disclose Your name to that person for that purpose.

By providing Laurentian Bank with the name and email address of the person You require Laurentian Bank to share Your referral code with, You further confirm and represent that You have obtained the consent of that person to disclose their name and email address with Laurentian Bank and our service providers for the purpose of sending that person Your referral code.

7. TERMINATION AND SUSPENSION OF PROGRAM

This Program may be suspended, changed, or withdrawn at any time without notice. In addition, Laurentian Bank may at its sole discretion and without advance notice, terminate or suspend the offer (in whole or in part), disqualify, limit, or revoke Your participation in this Program at any time, including if it finds or believes that You are manipulating or otherwise not complying with the terms of this Program.

8. MODIFICATIONS

Subject to legal and regulatory requirements, Laurentian Bank may change or terminate these Terms and Conditions at any time without notice, by posting the amendments at: <https://www.laurentianbank.ca/referralprogram>.

Every time You share Your referral code or have Laurentian Bank share it on Your behalf after the effective date of the change, it will mean that You have agreed and consented to the change.

9. TERMS DRAWN UP IN ENGLISH (QUÉBEC ONLY)

Vous reconnaissez que la version française des présentes Modalités vous ont été remises et avoir expressément exigé que les présentes Modalités soient signées dans la langue anglaise, et que les documents y étant rattachés vous soient transmis dans la langue anglaise. / You acknowledge having been remitted the French version of these Terms and Conditions and having expressly requested to give Your consent to same in their English version, and to receive any document related thereto in English.

10. CONSENT TO TERMS AND CONDITIONS AND REPRESENTATIONS

Every time You share Your referral code or have Laurentian Bank share it on Your behalf, it will mean that You thereby acknowledge having received, read, and understood the foregoing Terms and Conditions, and You accept the Terms and Conditions herein and agree to be bound by them.

By agreeing to these Terms and Conditions You agree to the following:

- Each time You make a referral You represent and warrant to Laurentian Bank that the person You are making the referral to is a Friend or Family Member and that the referral complies with these Terms and Conditions (including, without limitation, the fact that You are of the age of majority in Your Province of residence).
- If You have provided Laurentian Bank with the name and email address of the person You require Laurentian Bank to share Your referral code with, You confirm and represent that You have obtained the consent of that person to disclose their name and email address with Laurentian Bank and our service providers for the purpose of sending that person Your referral code.

* Trademark of Visa Int., used under license